

PRODUITS DE PREENDUCTION APPLIQUES SUR FILETAGES EPAISSEUR

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Ce document est équivalent au document RENAULT D25 1737.

Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable du Service Normalisation de ce Groupe.

Il est conforme à l'accord intervenu entre ce Groupe et PSA PEUGEOT CITROËN en Mars 1998.

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la définition des conditions opératoires pour la mesure de l'épaisseur des produits de préenduction pour visserie destinés à la liaison et/ou à l'étanchéité des assemblages filetés.

2.PRINCIPE

Déterminer l'épaisseur de produit déposé dans les filets d'une vis, d'un goujon ou d'un bouchon fileté.

3.APPAREILLAGE

3.1.PROJECTEUR

de profil grossissant au moins 10 fois (par exemple : type ORAMA 500).

3.2.REGLET

gradué en demi-millimètres.

4.MODE OPERATOIRE

- Poser la vis à mesurer de telle façon que le sommet des filets suit la ligne horizontale de l'écran du projecteur (3.1).
- Mesurer la profondeur entre les sommets et la surface du produit dans l'axe des filets sur 5 filets enduits à l'aide du réglet (3.2) ; soit E_1 la profondeur (moyenne des 5 essais) du produit exprimée en millimètres (voir annexe). Les valeurs individuelles doivent être situées dans la fourchette de $\pm 20 \%$ de la valeur moyenne.
- Mesurer 2 filets non enduits situés de part et d'autre de la zone enduite ; soit E_2 la profondeur moyenne du filet en millimètres (voir annexe).

Réaliser ces mesures sur au moins 5 vis pour un lot donné.

Corriger les mesures en fonction du grossissement.

5.EXPRESSION DES RESULTATS

L'épaisseur moyenne E_0 , exprimée en pourcentage par rapport à la profondeur du filet, du produit déposé est calculée selon la formule :

$$E_0 = \frac{E_2 - E_1}{E_2} \cdot 100$$

Dans laquelle : E_2 = profondeur du filet, exprimée en mm, (voir annexe),

E_1 = profondeur entre le sommet et la surface du produit, exprimée en mm (voir annexe).

Calculer la valeur moyenne de l'épaisseur moyenne sur les cinq vis, l'écart entre la valeur minimale et la valeur maximale doit être inférieur à 20 % de la valeur moyenne.

6.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence de la présente méthode,
- la référence du produit essayé,
- le nom du fournisseur,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.